

Vendredi 18 novembre 2005



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

FEUILLETON N° 15
ET AVIS

QUATRIÈME SESSION, TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

DIX HEURES

AFFAIRES COURANTES

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M. le *ministre* STRUTHERS

(N° 4) — *Loi modifiant la Loi sur la manutention et le transport des marchandises dangereuses/The Dangerous Goods Handling and Transportation Amendment Act*

M. le *ministre* ASHTON

(N° 13) — *Loi modifiant la Loi sur les districts de conservation/The Conservation Districts Amendment Act*

M. le *ministre* ASHTON

(N° 14) — *Loi modifiant la Loi sur les droits d'utilisation de l'eau/The Water Rights Amendment Act*

M. le *ministre* SELINGER

(N° 16) — *Loi modifiant la Loi sur les corporations/The Corporations Amendment Act*

M^{me} KORZENIOWSKI

(N° 204) — *Loi sur l'immunité du bon samaritain/The Good Samaritan Protection Act*

PRÉSENTATION DE PÉTITIONS

M. GOERTZEN

M. LAMOUREUX

RAPPORTS DE COMITÉS

DÉPÔT DE RAPPORTS

DÉCLARATIONS DE MINISTRE

QUESTIONS ORALES

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ

GRIEFS

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

DEUXIÈME LECTURE — DÉBAT

Motion de M. le *ministre* SALE

(N° 5) — *Loi sur les hygiénistes dentaires/The Dental Hygienists Act*
(M. DYCK) (reporté)

Motion de M. le *ministre* SALE

(N° 6) — *Loi modifiant la Loi sur l'Association dentaire/The Dental Association Amendment Act*
(M. DYCK) (reporté)

Motion de M^{me} la *ministre* WOWCHUK

(N° 9) — *Loi modifiant la Loi sur la protection des pratiques agricoles/The Farm Practices Protection Amendment Act*

(M. CULLEN) (reporté)
(M. CUMMINGS — 18 min)

DEUXIÈME LECTURE

M. le *ministre* CHOMIAK

(N° 11) — *Loi sur la limitation des frais de chauffage en hiver/The Winter Heating Cost Control Act*
(imprimé)

FEUILLETON DES AVIS

AVIS DE MOTIONS POUR LUNDI PROCHAIN

M. LAMOUREUX

(N° 206) — *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des alcools (prévention de l'ensemble des troubles causés par l'alcoolisation fœtale)/The Liquor Control Amendment Act (Fetal Alcohol Spectrum Disorder Prevention)*

AVIS DE MOTIONS POUR JEUDI PROCHAIN

PROPOSITIONS

M^{me} STEFANSON — Maladie pulmonaire obstructive chronique

2. Attendu :

que la maladie pulmonaire obstructive chronique (MPOC) est une affection chronique qui entraîne l'obstruction du passage de l'air dans les poumons et qui réduit lentement la capacité de respirer des personnes atteintes;

que la MPOC est la quatrième cause de mortalité chez les hommes et la cinquième chez les femmes;

que cette maladie est la seule cause de décès commune qui est à la hausse en Amérique du Nord et elle a tué plus de femmes que le cancer du sein en 2004;

que les frais d'hospitalisation pour le traitement de la MPOC sont très élevés, le séjour moyen à l'hôpital étant de quatorze jours aux soins intensifs;

que les lignes directrices de la Société canadienne de thoracologie (SCT) recommandent des programmes de réadaptation par l'exercice et l'accès à de nouvelles pharmacothérapies qui contribueront à réduire le nombre de longs séjours à l'hôpital;

que le médicament appelé Spiriva réduit considérablement le nombre d'hospitalisations pour les patients atteints et est fortement recommandé par les grands spécialistes;

que Spiriva est offert dans presque toutes les provinces canadiennes;

que la demande visant à faire inclure Spiriva dans les médicaments couverts au Manitoba a été présentée en janvier 2003;

que le gouvernement provincial n'a pas appliqué les lignes directrices de la SCT puisqu'il n'a pas approuvé cette demande,

il est proposé :

que le gouvernement provincial envisage d'appliquer les lignes directrices de la SCT concernant le traitement des patients atteints de la MPOC;

que le gouvernement provincial envisage d'approuver l'inclusion de Spiriva dans les médicaments couverts.

AVIS DE RÉUNIONS DE COMITÉ

Le Comité permanent des sociétés d'État se réunira le lundi 21 novembre 2005, à 9 heures, dans la salle 255 du palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner les rapports annuels de la Régie de l'hydro-électricité du Manitoba pour les exercices qui se sont terminés les 31 mars 2003, 2004 et 2005.

Le Comité du développement social et économique se réunira le lundi 21 novembre 2005, à 18 heures et le mardi 22 novembre 2005 de 9 heures à midi, de 15 à 17 heures et à 18 heures, dans la salle 255 du palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner les projets de loi dont il est saisi.

Le Comité permanent de la justice se réunira le mardi 22 novembre 2005, à 18 heures, dans la salle 254 du palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner les projets de loi dont il est saisi.